

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 juin 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **34**
Nombre de représentés : **13**
Nombre d'absents : **17**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX JUIN à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_069_CC_19
*Signature d'un accord de coopération avec
l'Association des Ports de Plaisance de
Bretagne*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Isabelle CADET - M. Gilles HUBERT - M. Maxime FROMENTIN - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - M. Armand MOUNIATA - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 47

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
20 juin 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
03/07/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Tristan FLORIAN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Perceval GAILLARD - M. Alain BENARD - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Denise DELAVANNE procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Alexis POININ-COULIN - Mme Eglantine VICTORINE procuration à Mme Isabelle CADET - M. Karl BELLON procuration à Mme Lucie PAULA - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Danila BEGUE - Mme Catherine GOSSARD procuration à M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON procuration à M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Marie ALEXANDRE procuration à M. Pierre Henri GUINET - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à M. Maxime FROMENTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2023

AFFAIRE N°2023_069_CC_19 : SIGNATURE D'UN ACCORD DE COOPÉRATION AVEC L'ASSOCIATION DES PORTS DE PLAISANCE DE BRETAGNE

Le Président de séance expose :

La Régie des ports de plaisance gère les 3 ports de plaisance du Territoire de la Côte Ouest. Dans le cadre de l'exploitation au quotidien de ses ports, la Régie des ports est confrontée à des difficultés et doit gérer de nombreux dossiers complexes.

C'est pourquoi, la Régie des ports a cherché à se rapprocher d'autres exploitants de ports. Des contacts réguliers existent notamment avec le port de Saint-Pierre pour échanger sur des pratiques.

Ces échanges ne sont pas suffisants et ne permettent pas de répondre à toutes les problématiques. La Régie des ports du TCO s'est donc rapprochée de l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne (APPB) pour étudier les possibilités d'un partenariat.

Le conseil d'administration de l'APPB a validé le principe de cette collaboration.

Cet accord permettra à la Régie des ports :

- d'avoir accès à l'espace adhérent du site internet de l'APPB afin que la Régie puisse bénéficier des ressources disponibles (notamment les différents guides créés par l'APPB et ses commissions de travail),
- de recevoir les différents mailings (newsletter, sondages basés sur les questions des adhérents, invitations, nouveaux guides et vidéos) et inversement de transmettre ses questions sur demande s'il s'agit d'une problématique qui intéresse une partie de son réseau,
- d'être invité aux journées thématiques et webinaires,
- d'avoir accès à l'offre de formation (Ports Propres, tourisme...),
- d'être mise en relation avec les adhérents de l'APPB, gestionnaires et personnels de ports, selon les besoins et questions,
- de proposer des échanges de personnels (accueil jumelé).

La Régie des ports participe aux échanges d'informations et fait part de ses retours d'expériences sur les problématiques communes aux ports de l'APPB.

La Régie des ports versera une participation financière annuelle de 4 500 € pour les 2 premières années, renouvelable.

Le Conseil d'Exploitation a émis un avis favorable le 07 juin 2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/06/2023.

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230630-2023_069_CC_19-DE



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- AUTORISER la signature d'un accord de coopération avec l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne pour 2 ans, renouvelable ensuite annuellement ;**
- VALIDER la participation financière d'un montant de 4 500 € annuel pour les 2 premières années.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président